AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Note de synthèse
Budget Primitif Ville
et
Budgets annexes

VILLE DE NERAC

2026

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. BUDGET VILLE : Les principaux projets d'équipement 2026

4. LES BUDGETS ANNEXES

4.1 Le budget annexe « LES CLOS D'ALBRET »

4.2 Le budget annexe « BOURDILLOT »

43 Le budget annexe « ENERGIES RENOUVELABLES »

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs des données issues du Budget primitif.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

LE PRINCIPE BUDGETAIRE

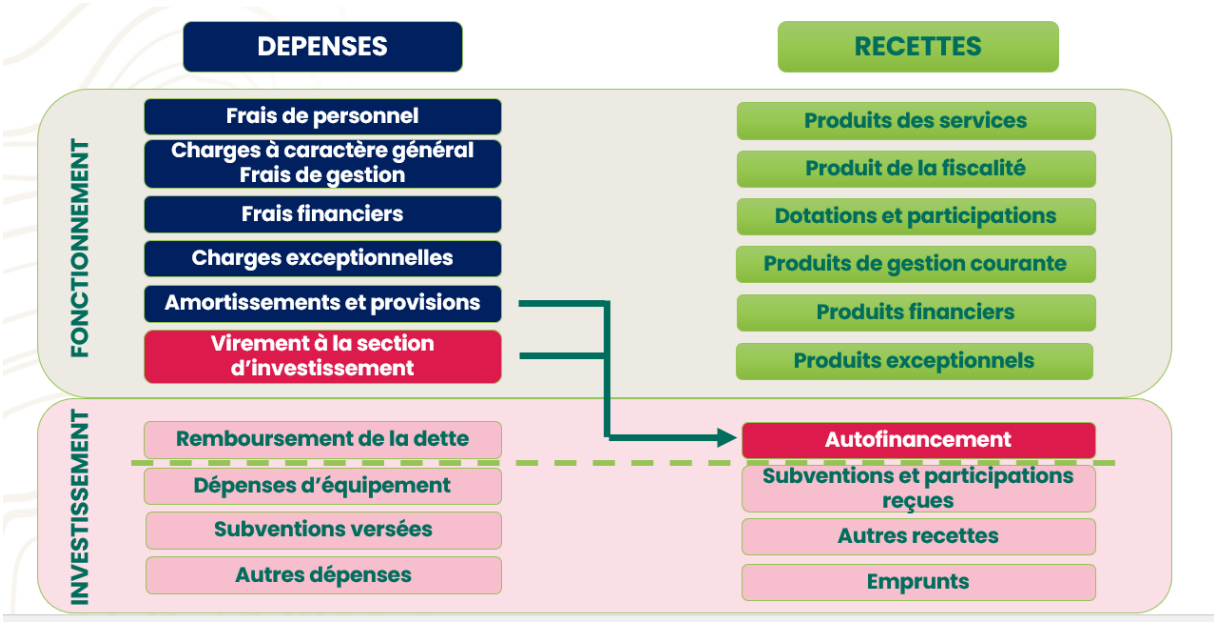

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une « **section de fonctionnement** », dédiée aux charges courantes, et une « **section d'investissements** », avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, **des chapitres et des articles**.

La **section de fonctionnement** regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les **charges de personnel**, mais aussi les **charges à caractère général** (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les **provisions**, les **dotations aux amortissements** ou les **intérêts de la dette**.

La **section d'investissement**, quant à elle, recense les **dépenses d'équipement** ou encore le **remboursement du capital de la dette**. Les recettes de cette section incluent notamment les **dotations et subventions de l'État**, ainsi qu'une capacité d'« **autofinancement** » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.
Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 9 199 534 €, elles étaient de 9 082 170 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

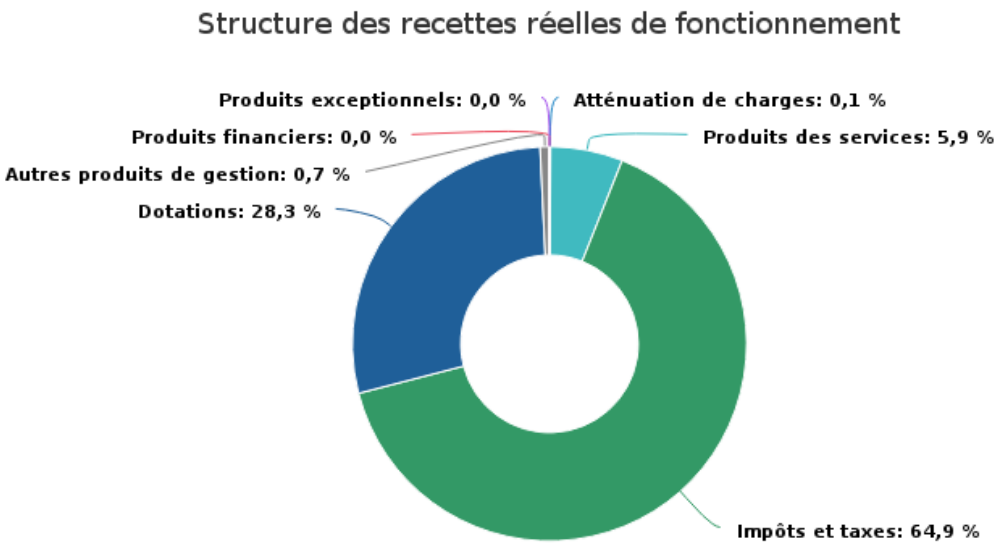

Année	BP 2025	BP 2026	2025->2026 %
Impôts / taxes	5 980 890 €	5 974 901 €	-0,10 %
Dotations / Subventions	2 457 270 €	2 602 270 €	5,90 %
Recettes d'exploitation	622 000 €	613 346 €	-1,39 %
Autres recettes	22 010 €	9 017 €	-59,03 %
Recettes réelles de fonctionnement	9 082 170 €	9 199 534 €	1,29 %
Opérations d'ordre	60 000 €	60 000 €	0,0 %
Excédent de	827 962 €	893 457 €	7,91 %
Total recettes de fonctionnement	9 970 132 €	10 152 991 €	1,83 %

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Commentaires :

Impôts et taxes : Ce poste est légèrement en baisse (-0.10%). Il est composé notamment de l'Attribution de Compensation versée par Albret Communauté au titre de l'impôt économique perçu par l'EPCI et de la fiscalité des ménages. Si pour l'Attribution de Compensation on peut s'attendre à une certaine stabilité, en ce qui concerne la fiscalité des ménages, les bases prévisionnelles notifiées fin mars dernier font apparaître une chute importante du produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires (- 38 K€ après -74 K€ en 2025). Cette diminution de ressources pourrait être compensée par l'augmentation mécanique annoncée des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties. Par ailleurs, la revalorisation des valeurs locatives de 0,8 % en 2026 n'aura que très peu d'effet bénéfique pour la collectivité ce qui nous amène à une prévision d'absence de progression globale de cette recette. On retrouve également dans cet article la taxe additionnelle aux droits de mutation (appliquée lors des ventes/achats de biens immobiliers) qui est en baisse depuis plusieurs années successives, taxe qui suit le marché de l'immobilier. La prévision pour 2026 reste prudente également dans ce domaine et prévoit une baisse de recettes de 67 K€.

Dotations et subventions : En forte augmentation de 5,90 % on retrouve dans ce poste essentiellement les dotations de l'Etat et les compensations d'exonération de fiscalité.

- La dotation forfaitaire (DF) correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué pour financer la péréquation entre territoires et participer au redressement des comptes publics de l'Etat, a réduit son montant, voire supprimé son bénéfice pour certaines communes. Elle est envisagée stable pour notre commune en 2026.

- La dotation de solidarité rurale (DSR) soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie…). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ». Dans la mesure où cette enveloppe a été abondée, comme en 2025, par la Loi de Finances 2026, il est attendu une augmentation identique à l'année dernière soit environ 100 K€.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes. Par prudence, elle a été maintenue au même niveau du produit fiscal perçu en 2025 (210 K€). A noter que les autres participations, le maintien du reversement du FCTVA en fonctionnement (pourtant envisagé à la suppression dans le premier projet de loi des finances) ne permet plus d'amortir la baisse (suppression) de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Pourtant annoncée par l'Etat et notifiée à la commune en début d'année 2025 à 72 500 €, puis en cours d'année à 18 419 €, elle ne sera finalement que de 15 567 €. Notifiée en début d'année 2026 pour le même montant que 2025 (15 K€), elle est finalement totalement supprimée par la loi de finances en 2026. La commune aura donc perdu en 2 ans, 130 K€ de recettes au titre de la compensation de cette réforme pourtant décidée par l'Etat.

- Recettes d'exploitation : En ce maintenant au-dessus de 600 K€ en 2026, elles connaissent une prévision toutefois en légère baisse de 1.39 % en raison notamment d'une diminution de la redevance d'occupation du domaine public et d'une stagnation des recettes liées à la restauration scolaire (diminution des effectifs annoncée). En contrepartie il est envisagé un maintien des recettes liées au fonctionnement des services (culture, loisirs, concessions…).

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Dans la globalité, les recettes de fonctionnement augmentent de 1.29 % par l'effet cumulé des recettes d'exploitation et de l'excédent de fonctionnement. Le regard se porte sur les dotations de l'Etat qui devront être à la hauteur des sommes envisagées. On notera toutefois l'absence d'impact sur l'évolution des recettes par les produits de fiscalité (impôts et taxes), pourtant en augmentation ces derniers exercices et qui venaient compenser jusqu'alors la progression des dépenses de fonctionnement et notamment celles des charges de personnel. Aussi, une vigilance particulière sera observée au cours de l'année pour éviter « l'effet ciseau » redouté lors du DOB 2026, ce qui pourrait nous amener à un recadrage des crédits alloués.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.
Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 8 746 209 €, elles étaient de 8 435 160 € en 2025.
Elles se décomposent de la façon suivante :

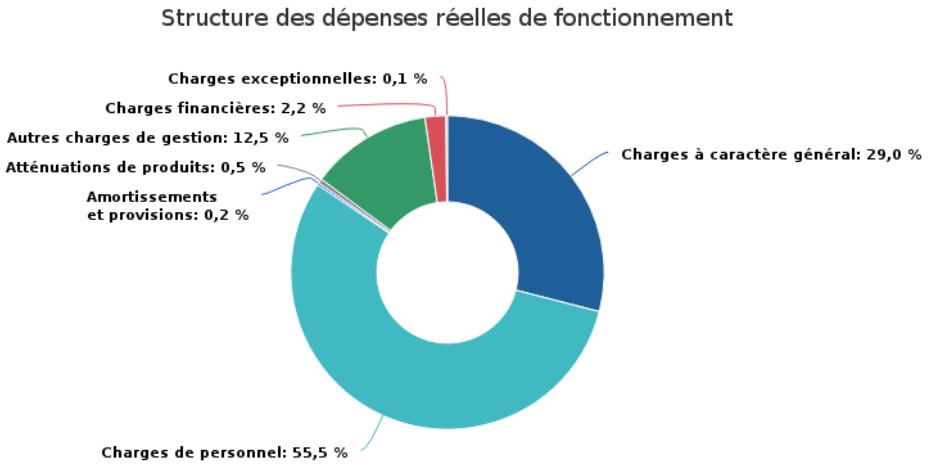

Année	BP 2025	BP 2026	2025->2026 %
Charges de gestion	3 471 478 €	3 635 237 €	4,51 %
Charges de personnel	4 653 000 €	4 849 972 €	4,23 %
Atténuation de produits	51 000 €	40 000 €	-21,57 %
Charges financières	209 000 €	190 000 €	-9,09 %
Autres dépenses	50 682 €	31 000 €	38,83 %
Dépenses réelles de fonctionnement	8 435 160 €	8 746 209 €	3,56 %
Opérations d'ordre	1 534 972 €	1 406 782 €	-8,35 %
Total dépenses de fonctionnement	9 970 132 €	10 152 991 €	1,83 %

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Commentaires :

Les charges de gestion : Composées des charges à caractère général et des Autres charges de gestion courante, elles sont prévues en forte augmentation en 2026 (4,51 %). Conformément à ce qui a été annoncé lors du DOB 2026, il existe une crainte forte d'augmentation des dépenses de fluides et d'énergie en raison de la conjoncture internationale. Cet impact négatif est également envisagé, par ricochet, sur les services assurés par les entreprises extérieures. Enfin, on constate une forte augmentation des primes d'assurances multirisques (+45 K€) qui vient alourdir les charges de gestion.

A noter que comme les années précédentes, le budget ville abondera le budget annexe « Bourdilot » à hauteur de 164 000 €, opération qui est prévue au chapitre 65 « Autres charges de gestion » et à l'article 65888 « Autres ».

Les charges de personnel : Sur quasiment tous les postes pourvus de la collectivité, l'augmentation du Rifseep accordée en 2025, sera en 2026 prévu en année pleine (augmentation supportée en 2025 qu'à partir du 1er avril 2025). Par ailleurs, et comme en 2025 la collectivité doit faire face à une augmentation forte des cotisations de retraite et de celles de l'Urssaf pour 2026 (+ 80 K€ par an et ce pendant 3 ans encore). Un effort supplémentaire, qui se traduit par une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de la rémunération des contractuels, a été engagé pour assurer les remplacements des agents en arrêt de travail. Au final, en tenant compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour absorber les modifications d'échelon et de grade des agents, il est envisagé une enveloppe de 4 849 K€ pour 2026 ce qui représente une augmentation de 4,23 % par rapport au budget 2025.

Les charges financières : Elles constatent le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la ville. La prévision est en diminution de 9,09 % tout en prenant en compte l'emprunt de 400 K€ pour équilibrer la section d'investissement du budget 2026.

Dans la globalité, les dépenses réelles de fonctionnement, comme les recettes, sont attendues avec une augmentation modérée de 1,83 %.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, Département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 575 969 €, elles étaient de 2 587 293 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

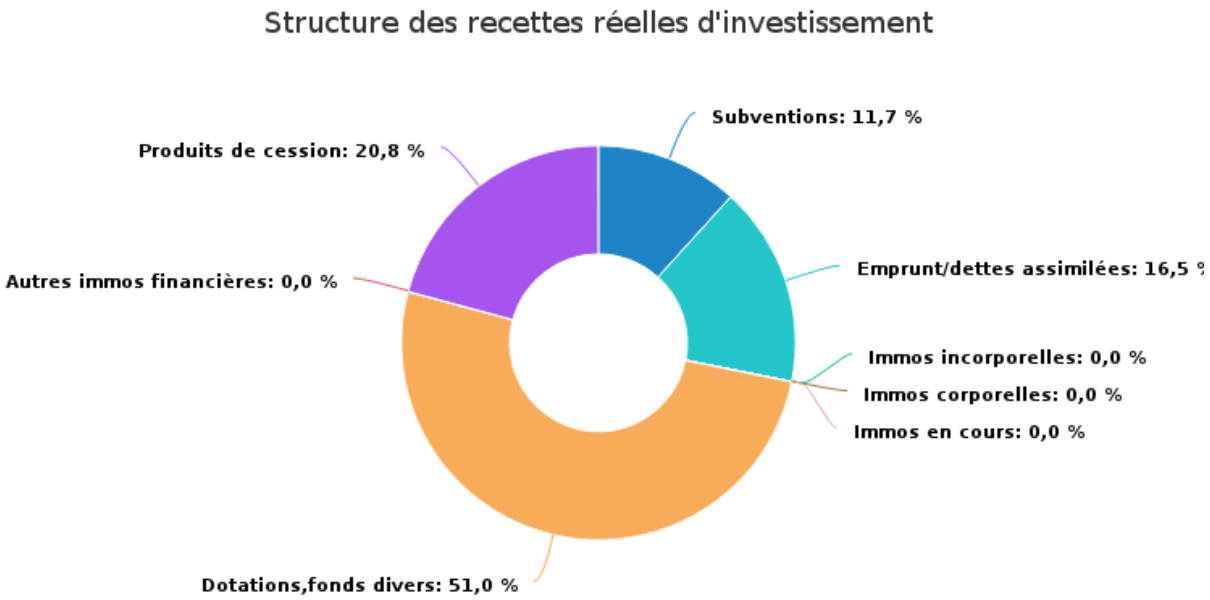

Année	BP 2025	Restes à réaliser	BP 2026	2025->2026 %
Subvention d'investissement	886 395 €	264 068 €	302 000 €	-36,14 %
Emprunt et dettes assimilées	655 027 €		423 885 €	-35,29 %
Dotations, fonds divers et réserves	905 870 €		1 314 084 €	45,06 %
Dont 1068	*675 870 €*		*914 084 €*	*35.24 %*
Autres recettes d'investissement	140 000 €		536 000 €	
Recettes réelles d'investissement	2 587 293 €		2 575 969 €	-0,44 %
Opérations d'ordre	1 654 972 €		1 541 282 €	141,78 %
Excédent d'investissement	0 €		280 732 €	- %
Total recettes d'investissement	4 242 265 €		4 662 051 €	

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Commentaires :

Les subventions d'investissement : Composées des Restes à Réaliser 2025 (264 K€) elles sont complétées par les subventions sollicitées au titre de 2026 dont on attend les notifications (302 K€)

Emprunt et dettes assimilées : Comme envisagé au DOB 2026, la ville prévoit un emprunt de 400 K€ (évalué à 423 K€ dans le budget) pour équilibrer les dépenses d'investissement.

Dotations : Elles comprennent le remboursement de la TVA payée sur les investissements de l'année 2024 (380 K€) et le compte « 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé » qui permet de financer le solde des Restes à Réaliser de l'exercice précédent (2025).

Les autres recettes d'investissement : On retrouve ici la prévision la cession d'immeuble réalisée début 2026 (maison Créon) et celle en prévision courant 2026 (ancienne école Prévert).

Dans la globalité, les recettes d'investissement sont attendues en hausse de 9.90 %.

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 3 008 668 €, elles étaient de 3 377 875 € en 2025.

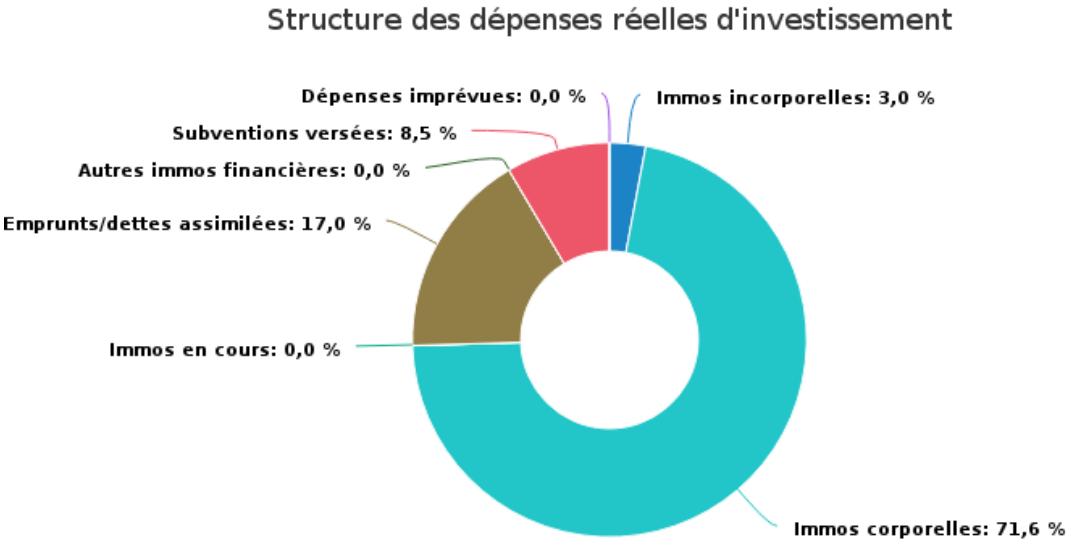

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

Année	2025	2026	2025->2026 %
Immobilisations incorporelles	264 617 €	89 000 €	-66,37 %
Immobilisations corporelles	2 521 758 €	2 153 668 €	-14,60 %
Emprunts et dettes assimilées	550 000 €	510 000 €	-7,27 %
Autres dépenses d'investissement	41 500 €	256 000 €	
Dépenses réelles d'investissement	3 377 875 €	3 008 668 €	-10,93 %
Opérations d'ordre	180 000 €	194 500 €	8,06 %
Déficit d'investissement	684 390 €	0 €	
RAR	-	1 458 884	
Total dépenses d'investissement	4 242 265 €	4 662 052 €	9,90 %

Commentaires :

Les dépenses d'équipement : Elles sont envisagées en augmentation de 40,01 %. Composées des restes à réaliser 2025 (1 459 K€) et des dépenses nouvelles (2 499 K€). Une liste en fin de note rassemble les principaux projets d'équipement envisagés en 2026.

Remboursement d'emprunts : On constate dans ce chapitre le remboursement du capital de l'emprunt. La prévision comprend le remboursement du capital du nouvel emprunt de 400 K€ envisagé pour équilibrer le budget 2026.

Dans la globalité, les dépenses d'investissement sont attendues, comme les recettes, en augmentation de 9,90 % avec une hausse des dépenses réelles d'investissement importante de 40 % en raison des restes à réaliser 2025. Le programme d'investissement a été réétudier à la fois pour tenir compte de la situation financière de la ville et conformément à la prospective proposée chaque année lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

3. BUDGET VILLE : LES PRINCIPAUX PROJETS D'EQUIPEMENT 2026 :

Conformément à ce qui a été annoncé au DOB 2026, les investissements sont inscrits au budget selon le détail suivant (liste des investissements principaux) :

- Travaux Cour Rostand : 300 K€ (106 K€ en 2027)
- Acquisition de véhicules et engins de travail : 260 K€ (balayeuse, mise en conformité de véhicules)
- Installation de voirie : 212 K€ (travaux sur fontaines, plantations, végétalisation des PAV, défense incendie, WC Aristide Briand, signalisation de police, peinture routière, illuminations de noël, barrières de sécurité…)
- Acquisitions foncières : 208 K€ (immeubles rue Fontindelle, jardins du Roy…)
- Travaux divers bâtiments : 177 K€ (château, espace d'Albret, colombarium, écoles…)
- Equipements service culturel et études : 156 K€ (acquisition d'un projecteur au cinéma, remplacement progressif de fauteuils à l'Espace d'Albret, renouvellement matériel technique à l'Espace d'Albret, aménagement de bureau, études fontaines Garenne, pupitres d'information…)
- Travaux de voirie : 151 K€ (enduits de trottoir, pluvial lotissement Mâle, amendes de police…)
- Informatique : 117 K€ (logiciels métiers RH et Finances, Gestion des services techniques et matériel divers)
- Equipements sportifs et de plein air : 104 K€ (terrains de tennis, arrosage, local buvette foot, surpresseur rugby…)
- Participation aux travaux de voirie CCAC : 80 K€
- Participation aux travaux du pont de L'Osse : 60 K€
- Participation aux travaux Eau 47 : 60 K€ (Assainissement Mâle, travaux neufs…)
- Travaux sur les chemins ruraux, places, quais : 60K€ (à renouveler tous les ans)
- Acquisition matériel et outillage : 58 K€ (piscine, écoles, bureaux, barrières anti intrusion, cadre de vie…)
- Participation au programme OPAH RU de la CCAC : 45 K€
- Diverses Etudes : 41 €
- Participation aux travaux TE47 : 28 K€ (horloges connectées, lotissement Cordereau, travaux neufs d'éclairage public…)
- Equipements spécifiques divers Scolaire : 10 K€

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

4. Les budgets annexes

4.1 Le budget annexe « LES CLOS D'ALBRET »

Le lotissement est toujours en cours de commercialisation et présentait un déficit d'investissement reporté de 119 441 €.

12 lots ont déjà été vendus pour un montant de 417 605 €

22 lots sont commercialisés depuis la création du lotissement pour une recette totale attendue de 852 775 €.

L'année 2025 a enregistré 2 ventes pour un montant total de 58 979 € et 1 promesse de vente n'a pas abouti. Une transaction devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2026 pour un montant de 43 690 € TTC.

Comme prévu initialement, la commune s'efforce de respecter son engagement à vendre 3 terrains tous les 2 ans pour couvrir progressivement le remboursement de la dette qui s'élève au 1er janvier 2026 à 299 K€ (total du versement qui reste à effectuer à l'échéance de 2036 y compris intérêts).

LES CLOS D ALBRET

Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	286 666,61	26 666,68	2 241,00	0,00	(+) 0,00	28 907,68	259 999,93
2027	259 999,93	26 666,68	2 025,00	0,00	(+) 0,00	28 691,68	233 333,25
2028	233 333,25	26 666,68	1 809,00	0,00	(+) 0,00	28 475,68	206 666,57
2029	206 666,57	26 666,68	1 593,00	0,00	(+) 0,00	28 259,68	179 999,89
2030	179 999,89	26 666,68	1 377,00	0,00	(+) 0,00	28 043,68	153 333,21
2031	153 333,21	26 666,68	1 161,00	0,00	(+) 0,00	27 827,68	126 666,53
2032	126 666,53	26 666,68	945,00	0,00	(+) 0,00	27 611,68	99 999,85
2033	99 999,85	26 666,68	729,00	0,00	(+) 0,00	27 395,68	73 333,17
2034	73 333,17	26 666,68	513,00	0,00	(+) 0,00	27 179,68	46 666,49
2035	46 666,49	26 666,68	297,00	0,00	(+) 0,00	26 963,68	19 999,81
2036	19 999,81	19 999,81	81,00	0,00	(+) 0,00	20 080,81	0,00
Sous-total		**286 666,61**	**12 771,00**	**0,00**		**299 437,61**	
Total		**286 666,61**	**12 771,00**	**0,00**		**299 437,61**	

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

4.2 Le budget annexe « BOURDILLOT »

Pour les dépenses de fonctionnement, il s'agit là des charges financières de l'emprunt de 7,5 K€ (intérêts) contracté en 2020 pour apurer un déficit résiduel.

Pour les recettes de fonctionnement, on retrouve l'apport comme chaque année du budget principal de la ville pour couvrir le remboursement de l'emprunt. Il sera en 2026 de 164 000 €.

Le budget annexe présentait en fin d'exercice 2025 un excédent de fonctionnement de 124 K€.

Un virement de 156 K€ à la section d'investissement est inscrit dans le budget 2026.

Les dépenses d'investissement ne concernent que le remboursement en capital de l'emprunt (160 K€). La seule recette d'investissement (187 K€) est la prévision d'une vente de terrain en 2026.

En l'état, ce budget annexe s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 164 000 € et à hauteur de 468 354 € pour l'investissement.

POLE TOURIST NERAC-BOURDILOT P

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	496 236,64	156 395,52	7 266,28	0,00	(+) 0,00	163 661,80	339 841,14
2027	339 841,14	159 476,32	3 769,48	0,00	(-) 0,00	163 245,80	180 364,88
2028	180 364,88	100 364,29	967,16	0,00	(+) 0,00	101 331,45	80 000,61
2029	80 000,00	80 000,00	416,00	0,00	(+) 0,00	80 416,00	0,00
Sous-total		**496 236,13**	**12 418,92**	**0,00**		**508 655,05**	
Total		**496 236,13**	**12 418,92**	**0,00**		**508 655,05**	

43 Le budget annexe « ENERGIES RENOUVELLABLES »

Il s'agit là de la deuxième édition du budget « Energies renouvelables ». Il prévoit en dépenses de fonctionnement le montant des intérêts d'emprunt (21 K€). C'est un emprunt contracté sur la base d'un capital de 450 K€ sur 30 ans à 3,79 %.

En recettes de fonctionnement il constate une recette de 21 K€ qui correspond à la vente (8 mois) de l'électricité produite.

On constate toutefois un déficit de fonctionnement de 161 € correspondant aux frais liés à une mobilisation tardive de l'emprunt.

En dépenses d'investissement il prévoit les travaux complémentaires (avenants au marché) de couverture de la halle par des panneaux photovoltaïques et son

AR Prefecture
047-214701955-20260416-DEL0552026-BF
Reçu le 28/04/2026

renforcement (77K€). Les travaux engagés en 2025 sont comptabilisés dans les restes à réaliser pour un montant de 372 K€. On y retrouve également le remboursement du capital de l'emprunt (15 K€).

En recettes d'investissement on constate le montant de l'emprunt (455 K€) en RAR

On retrouve également un excèdent d'investissement reporté de 9 K€.

ENERGIES RENOUVELABLES

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	450 000,00	5 967,00	9 892,44	0,00	(+) 0,00	15 859,44	444 033,00
2027	444 033,00	10 540,64	16 647,01	0,00	(+) 0,00	27 187,65	433 492,36
2028	433 492,36	10 947,13	16 240,49	0,00	(+) 0,00	27 187,62	422 545,23
2029	422 545,23	11 369,33	15 818,33	0,00	(+) 0,00	27 187,66	411 175,90
2030	411 175,90	11 807,79	15 379,86	0,00	(+) 0,00	27 187,65	399 368,11
2031	399 368,11	12 263,15	14 924,49	0,00	(+) 0,00	27 187,64	387 104,96
2032	387 104,96	12 736,08	14 451,55	0,00	(+) 0,00	27 187,63	374 368,88
2033	374 368,88	13 227,28	13 960,39	0,00	(+) 0,00	27 187,67	361 141,60
2034	361 141,60	13 737,36	13 450,28	0,00	(+) 0,00	27 187,64	347 404,24
2035	347 404,24	14 267,17	12 920,49	0,00	(+) 0,00	27 187,66	333 137,07
2036	333 137,07	14 817,37	12 370,26	0,00	(+) 0,00	27 187,63	318 319,70
2037	318 319,70	15 388,83	11 798,83	0,00	(+) 0,00	27 187,66	302 930,87
2038	302 930,87	15 982,28	11 205,37	0,00	(+) 0,00	27 187,65	286 948,59
2039	286 948,59	16 598,67	10 589,00	0,00	(+) 0,00	27 187,67	270 349,92
2040	270 349,92	17 238,78	9 948,87	0,00	(+) 0,00	27 187,65	253 111,14
2041	253 111,14	17 903,61	9 284,03	0,00	(+) 0,00	27 187,64	235 207,53
2042	235 207,53	18 594,07	8 593,57	0,00	(+) 0,00	27 187,64	216 613,46
2043	216 613,46	19 311,14	7 876,48	0,00	(+) 0,00	27 187,62	197 302,32
2044	197 302,32	20 055,88	7 131,74	0,00	(+) 0,00	27 187,62	177 246,44
2045	177 246,44	20 829,36	6 358,29	0,00	(+) 0,00	27 187,65	156 417,08
2046	156 417,08	21 632,65	5 555,01	0,00	(+) 0,00	27 187,66	134 784,43
2047	134 784,43	22 466,91	4 720,72	0,00	(+) 0,00	27 187,63	112 317,52
2048	112 317,52	23 333,37	3 854,30	0,00	(+) 0,00	27 187,67	88 984,15
2049	88 984,15	24 233,22	2 954,42	0,00	(+) 0,00	27 187,64	64 750,93
2050	64 750,93	25 167,76	2 019,86	0,00	(+) 0,00	27 187,62	39 583,17
2051	39 583,17	26 138,39	1 049,27	0,00	(+) 0,00	27 187,66	13 444,78
2052	13 444,78	13 444,78	149,00	0,00	(+) 0,00	13 593,78	0,00
Sous-total		**450 000,00**	**259 144,35**	**0,00**		**709 144,35**	
Total		**450 000,00**	**259 144,35**	**0,00**		**709 144,35**	